## Fédération FO de la Métallurgie



9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr



## Salaires minima 2021 des Services de l'Automobile : FO Métaux signe et évite une année blanche pour les salariés !

Au terme d'une négociation de branche particulièrement longue et difficile, qui a débuté en juillet 2020 et a été reportée de mois en mois, un accord de salaires minima pour 2021 a été négocié et signé hier.

Alors que les propositions de la partie patronale étaient restées à zéro pendant des mois avant d'évoluer très faiblement en fin d'année dernière, nous sommes parvenus à un accord satisfaisant au vu du contexte :

Nous obtenons une **progression de tous les échelons d'au moins 11 euros**. Pour le premier échelon classant de la grille (l'échelon 3), cela revient à une augmentation de 0,7 %. Le dernier échelon ouvriers-employés (l'échelon 12) et l'échelon 20 progressent, quant à eux, de près de 0,6 %. Le premier échelon cadres prend 0,5 %.

Nous avons également obtenu que cet **accord** soit **applicable au 1**<sup>er</sup> **janvier 2021**. Ce sera le cas pour toutes les entreprises de la branche quand il aura été étendu.

Nous avons enfin obtenu, in fine, par notre engagement à signature en séance, une majoration substantielle spécifique pour **l'échelon 17, qui progresse de 2,94 %.** L'échelon 18 progresse, lui, de 0,9 %. Rappelons que la revalorisation progressive des échelons 17-18-19 est un combat que FO Métaux mène depuis plusieurs années.

FO Métaux a signé en séance l'accord de salaires minima pour 2021 avec la CFTC. Les autres OS ne se sont pas encore prononcées.

Paris, le 20 janvier 2021

\*\*\*

## Contact: